

**Arrêté portant nomination du Directeur de l'Institut  
Indiaocéanique du Numérique**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

**VU** le code de l'éducation, et notamment l'article L 713-1 1° ;  
**VU** l'avis de la commission des statuts de l'université en date du 26 juin 2018 ;  
**VU** l'avis du Conseil Académique en date du 26 juin 2018 ;  
**VU** les statuts de l'Université de La Réunion ;  
**VU** la délibération 2018-53 du Conseil d'Administration de l'Université de La Réunion en date du 28 juin 2018 portant création en son sein de l'Institut Indiaocéanique du Numérique ;  
**VU** la délibération 2018-54 du Conseil d'Administration de l'Université de La Réunion en date du 28 juin 2018 portant validation des statuts de l'Institut Indiaocéanique du Numérique ;  
**VU** les statuts de l'Institut Indiaocéanique du Numérique et notamment les articles 3 et 5 ;  
**VU** la délibération du conseil de l'Institut Indiaocéanique du Numérique du 25 septembre 2018 portant sur la désignation des membres extérieurs de son conseil ;  
**VU** la délibération du conseil de l'Institut Indiaocéanique du Numérique du 2 octobre 2018 relative à la proposition du conseil concernant la désignation du Directeur de l'Institut Indiaocéanique du Numérique.

**ARRÊTE**

**Article 1** : Monsieur le **Dr. Olivier SEBASTIEN**, Maître de conférences en Informatique à l'Université de La Réunion, est nommé en qualité de Directeur de l'Institut Indiaocéanique du Numérique.

**Article 2** : Cette nomination prend effet à compter du 3 octobre 2018.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Saint Denis de La Réunion, le 3 octobre 2018,

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

